



## Demande de garde suite à un éloignement du domicile

Par **celine**, le **22/10/2012 à 11:07**

Bonjour, jne souhaite m'installer en bretagne donc à 600 km du domicile du père de mon fils pour suivre mon mari qui vient de trouver un nouveau poste professionnel rnrnje compte mettre en place un droit de visite mensuel au lieu de tous les 15 jours habituels, mais son père souhaite avoir la garde exclusivernrnest il possible qu'il l'obtienne en sachant que j'ai une bonne situation personnelle et professionnelle?rnrnn' étant pas marié avec mon ex conjoint je n'ai fait aucune démarche concernant la garde de notre enfant nous avons toujours trouvé un accord à l'amiable et je n'ai jamais fait de demande de pension alimentaire je me suis toujours débrouillé par mes propres moyens sans son aide depuis 5 ansrnrnfaut-il que j'engage une procédure officielle pour établir les droits de chacun?rnrnest il trop tard pour effectuer une demande de pension alimentaire?rnrnmerci pour vos réponses

Par **douce59**, le **22/10/2012 à 22:39**

bonjour,rnrnvous devez contacter le juge aux affaires familiales qui va établir, comme lors d'un divorce, les modalités de garde et autres.rnvous pouvez demander un même temps bien sûr une pension alimentaire, en espérant que votre ex compagnon a des revenus suffisants. rnCe juge vous accordera sans doute une PA pour votre enfant à compter de la date de votre demande, mais vous ne pourrez pas avoir d'arriérés, et il s'étonnera que vous n'ayez rien demandé avant... rnrnmais ça c'est autre chose. vous vous en expliquerez : pourquoi maintenant et pas avant ? rnrn600 kms, c'est beaucoup...rnrnil ne me paraît pas possible que le Juge lui confie la garde exclusive, même si vous aviez de petits moyens.rnentre aussi le désir de l'enfant, selon son âge : il lui demandera s'il peut, préfère que ce soit sa mère ou son

père chez qui il sera en quasi permanence...rnrnn'ayez pas de crainte, vous êtes une femme responsable, vous avez une activité, et votre changement de lieu n'engendrera pas la perte de la garde de l'enfant. il n'a rien à vous reprocher (maltraitance par ex)rntout se passe bien depuis votre séparation....rnrnVotre ex fait ce chantage parce qu'il va être privé de sa présence (mettez vous à sa place : c'est difficile de faire une croix sur la présence de son enfant tous les 15j) mais assurer son quotidien n'est pas chose aisée....rnil est certain qu'il va souffrir.. car il ne le verra plus que pendant les vacances scolaires... et qu'il vous en voudra, c'est normal ou tout au moins compréhensible...rnrnbon courage, et surtout : ménagez votre enfant. Il n'a rien à voir dans votre séparation et il serait destructeur de le faire participer "au débat"rndites le à votre ex, que les choses se passent au mieux, même s'il vous en veut de vous éloigner... mais ça vous le savez surement.rnrncordialement,